

J'aimerais demander à l'honorable ministre si son ministère projette de construire des petits bureaux de poste dans le comté de Mégantic au cours de la prochaine année.

(Traduction)

L'hon. M. Walker: Le député sait sans doute que ce n'est pas le crédit approprié, mais je vais lui répondre quand même. Saint-Ferdinand est situé dans sa circonscription; nous avons l'intention d'y faire construire un bureau de poste cet hiver.

M. Roberge: L'emplacement a-t-il déjà été choisi?

L'hon. M. Walker: Non, pas encore.

M. Roberge: Le ministre peut-il nous dire pourquoi il n'a pas encore été choisi? Je crois qu'il y a eu des discussions à ce sujet l'année passée.

L'hon. M. Walker: Le crédit dont l'affaire relève a été adopté et les fonctionnaires sont retournés dans leur bureau. Si le député le veut bien, je lui écrirai volontiers à ce sujet.

M. Pitman: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Vous avez autorisé le député de Joliette-l'Assomption-Montcalm à parler du projet d'un bureau de poste, question qui ressortit au ministère des Postes. Vous m'avez interdit de parler de l'élaboration avancée de projets dont l'un intéresse beaucoup la sécurité de millions de Canadiens. Je dois en appeler de cette décision. Presque tous ces projets avancés semblent relever de quelque autre ministre. Toutefois, le ministre est responsable du genre de projets dont je parle, non pas en vertu de la loi nationale de l'habitation, mais en vertu du programme avancé que notre pays doit réaliser pour nous assurer d'une certaine sécurité dans nos grandes villes.

Je vous dis, monsieur le président, qu'au point où les choses en sont rendues aujourd'hui, la survivance de chacun dépend de ses moyens financiers et je ne crois que ce soit ce que nous voulons. Je prie le ministre, dont on connaît l'énergie et l'esprit d'initiative, de faire quelque chose dans ce domaine afin de montrer aux Canadiens que la mise sur pied de ces mesures d'urgence est importante. Dans l'état actuel des choses, personne ne s'y intéresse parce que chacun sait qu'il sera probablement au travail quand les bombes commenceront à lui tomber dessus.

M. le président: A l'ordre. J'ai permis à l'honorable député de parler aussi longtemps que l'honorable député de Joliette-l'Assomption-Montcalm.

[M. Roberge.]

L'hon. M. Walker: Simplement pour régler cette question, car j'en comprends l'importance moi aussi, je dirai qu'il s'agit d'un poste relatif à l'élaboration de programmes, qui sont de la compétence du ministère des Travaux publics, et, comme le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale l'a dit, la question dont l'honorable député de Peterborough a parlé intéresse le crédit relatif au conseil privé.

(Texte)

M. Racine: Monsieur le président, j'avais une question supplémentaire à poser au ministre.

Si j'ai bien compris, il m'a dit tout à l'heure que le site de l'édifice fédéral, à Beauceville, était choisi; est-ce qu'il pourrait me dire, si le ministère a acheté le terrain, quel est le montant de l'achat, et de qui il a été acheté?

(Traduction)

L'hon. M. Walker: Non.

M. Howard: Le ministre nous dira-t-il si le personnel du ministère et les fonctionnaires autorisés à travailler sous l'empire de ce crédit constitueront avec le montant prévu le dispositif nécessaire à l'acquisition et à l'aménagement des terrains destinés aux abris aériens et aux abris contre les retombées radioactives? En est-il bien ainsi?

L'hon. M. Walker: La réponse est non.

M. Howard: Il n'en serait pas ainsi?

M. le président: Le crédit 369 est-il adopté?

M. Howard: Le ministre nous dira-t-il si son ministère s'occupera, de quelque manière à des fins fédérales de la construction des abris que j'ai mentionnés et de l'aménagement du terrain?

L'hon. M. Walker: Si un autre ministère nous en chargeait et s'il nous donnait l'argent nécessaire, nous nous en occuperions. Cela répond-il à votre question?

M. Howard: Oui. J'en déduis que votre «non» initial n'était pas la bonne réponse et que si un autre ministère vous donnait les instructions et la somme nécessaire, vous seriez impliqué et le présent crédit et vos fonctionnaires constitueraient le dispositif dont vous vous serviriez pour effectuer l'étude en cause et acheter du terrain.

L'hon. M. Walker: Ma réponse négative était exacte.

M. le président: Le crédit 369 est-il adopté?

M. Regier: Le ministre nous dira-t-il si le présent crédit qui s'intitule «Étude de projets, y compris l'achat du terrain» comprend l'acquisition possible d'un terrain pour protéger,